

Communiqué 39

• Suite de la mobilisation

Depuis le début de la mobilisation (début mars), les jeunes se font balader de services fantômes en services fantômes (Trajet, Triolo, UTPAS de Fives). Aucune institution n'accepte de les recevoir. Même dans les services censés les prendre en charge, les interlocuteurs ne sont jamais les bons... En réaction à ce mépris total, jeudi 1^{er} juin, des jeunes ont décidé d'installer une tente et de passer la nuit devant l'UTPAS de Fives. Le matin, lorsque les vigiles sont arrivés, ils ont fait preuve de brutalité pour les empêcher de poursuivre leur action. Comme d'habitude, le département appelle la police. Un jeune qui s'est fait frappé par le vigile est laissé sans secours. L'ironie de la situation : c'est la police qui appelle une ambulance... Le département n'est-il pas supposé protéger les mineurs placés sous sa responsabilité ?

• Nous avons retrouvé Martine !!

Durant toute la dernière semaine (voir communiqué 38), Martine Aubry a fui tout dialogue avec les jeunes, lors des réunions censées être ouvertes à tous les habitants. Ayant appris qu'elle serait à Fives dans le cadre du Fifestival, nous sommes allés amicalement à sa rencontre. Alors qu'elle parade au milieu des habitants de Fives, distribuant un sourire, une petite parole, une accolade, Martine Aubry n'aura qu'un geste de dédain envers les jeunes : tourner les talons et partir. Les jeunes la suivent pour essayer une fois de plus d'avoir des réponses, en vain. Elle n'en est pas à son premier délit de fuite et ça ne sera certainement pas le dernier ! Histoire à suivre...

• Audience du 02 juin

14h30 au tribunal administratif, l'avocate plaide contre l'Etat et le Département pour obtenir l'hébergement de 15 jeunes devant être pris en charge. Pendant l'audience plusieurs points sont abordés :

1. Les jeunes n'ont aucun interlocuteur parmi les institutions, ils sont donc obligés de *zoner* dans les rues de Lille
2. A nouveau le département est condamné par le tribunal à payer des astreintes par jour et par jeune non pris en charge. Malgré cette pression juridique, le département refuse de prendre ses responsabilités et laisse les jeunes livrés à eux-mêmes.
3. Depuis la création de la plate-forme 'Trajet' (associations mandatées par le département pour s'occuper de la scolarisation et de l'hébergement des jeunes), le tribunal ne semble pas avoir connaissance du contrat administratif entre cette structure et le département. Cela laisse place à de nombreux doutes quant à l'existence même de Trajet...
4. Suite aux interrogations du tribunal sur le fonctionnement et l'existence de la cellule MNA (Mineurs Non Accompagnés), l'avocate du département a déclaré que cette structure était désormais tenue secrète. Comment les jeunes peuvent-ils se rendre à une administration publique qui se cache volontairement ?

**Tant que les jeunes ne seront pas entendus, la mobilisation continuera !
Restons solidaires !**